

Note

(Z)2280
20 août 2021

Les prix de l'électricité et du gaz naturel affichent des niveaux (très) élevés, quel est l'impact sur les factures de décompte des ménages et quels conseils en tirer ?

Article 23, § 2, 2° et 19° de la loi électricité et article 15/14, § 2, 2° et 12° de la loi gaz

Non-confidentiel

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1. LES PRIX SONT EN HAUSSE SUR LES MARCHÉS DE GROS | 3 |
| 2. QUEL EST L'IMPACT SUR LES FACTURES DE DÉCOMPTE DES MÉNAGES ? | 5 |
| 2.1. Ménages avec un contrat à prix fixe de l'énergie (65 % des ménages en électricité et 55 % des ménages en gaz naturel) | 5 |
| 2.2. Ménages avec un contrat à prix variable de l'énergie (35 % des ménages en électricité et 45 % des ménages en gaz naturel) | 6 |
| 3. QUELLE SUITE ET QUELS CONSEILS DONNER AUX MÉNAGES ?..... | 7 |

INTRODUCTION

Depuis quelques mois, les prix de l'électricité et du gaz naturel sont en hausse et atteignent des niveaux particulièrement élevés sur les marchés de gros. Quelles en sont les causes ? Et surtout, quel est l'impact sur les factures de décompte des ménages en Belgique ? Quels conseils donner aux ménages dans un tel contexte d'augmentation des prix ? La CREG donne ci-dessous quelques réponses à ces questions.

1. LES PRIX SONT EN HAUSSE SUR LES MARCHÉS DE GROS

Ces derniers mois, les prix ont connu une augmentation importante sur les marchés de gros de l'électricité et du gaz naturel et cela se répercute sur les prix des offres des fournisseurs d'énergie. Les causes sont nombreuses.

Au niveau international, la demande de gaz élevée en Asie y fait monter les prix, avec comme conséquence directe une diminution de l'approvisionnement de GNL¹ en Europe, ce qui pousse les prix du gaz à la hausse sur le marché européen. On observe également une demande de gaz plus élevée que les autres années en Europe et des niveaux de stockage qui restent en-deçà des niveaux habituels. Des travaux de maintenance de certaines installations gazières durant l'été ainsi que divers incidents ont également réduit l'offre. Enfin, l'augmentation du prix du CO₂ en Europe a eu tendance à faire augmenter, ces derniers mois, la demande de gaz naturel (au détriment du charbon devenu moins compétitif)².

Au niveau de l'électricité, l'augmentation des prix s'explique par différents éléments : une reprise de l'activité économique, une faible production d'électricité d'origine éolienne ces derniers mois en raison des conditions météorologiques, différents travaux de maintenance au niveau des centrales et, bien sûr, une hausse de la production d'électricité à partir du gaz naturel et du charbon dans un contexte d'augmentation des prix du gaz, du charbon et du CO₂.

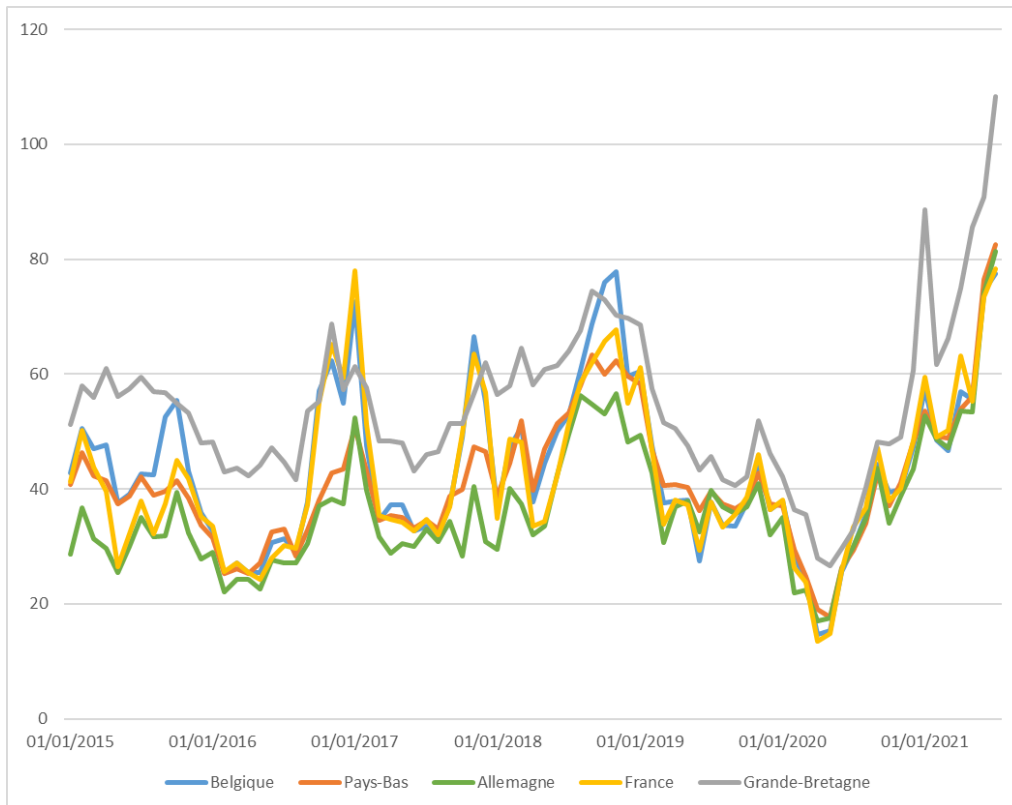
Ces différents éléments poussent les prix à la hausse sur les marchés européens, comme le montrent les graphiques ci-dessous³. Les prix en Belgique suivent cette évolution. La hausse des prix sur les marchés de gros pousse également les fournisseurs à répercuter cette hausse aux consommateurs.

¹ Gaz naturel liquéfié

² Dernièrement, la hausse du prix du gaz naturel a également eu un effet inverse : dans certaines régions d'Europe, les prix élevés du gaz ont conduit à un passage au charbon pour la production d'électricité, impliquant une augmentation des prix des émissions.

³ Les prix augmentent sur tous les horizons de temps (marché spot et marchés à terme). En annexe, les figures 4 et 5 montrent les prix sur les marchés à terme (livraison pour l'année +1, +2 et +3). On constate que les prix spots élevés ont un impact sur les prix futurs pour l'année +1 mais l'impact se réduit pour l'année +2 et surtout l'année +3.

Figure 1 : Electricité – Evolution des prix moyens mensuels (en €/MWh) sur le marché day-ahead, entre janvier 2015 et juillet 2021 en Belgique et dans les pays voisins



Source : CREG sur base de données EPEX Spot

Figure 2 : Gaz naturel – Evolution des prix moyens du gaz naturel (en €/MWh) entre janvier 2015 et juillet 2021 (cotation "Dutch TTF Gas Base Load Futures" pour le mois qui précède le mois de fourniture)



Source : CREG sur base de données Ice Index (TTF)

2. QUEL EST L'IMPACT SUR LES FACTURES DE DÉCOMPTÉ DES MÉNAGES ?

Il convient avant toute chose de rappeler qu'une facture d'électricité ou de gaz naturel comprend différentes composantes : une composante qui couvre l'énergie elle-même, mais aussi d'autres composantes qui couvrent les frais de réseau (transport et distribution) ou encore les taxes/prélèvements divers. Seule la composante dite « énergie » est directement impactée par la hausse des prix constatée ces derniers mois sur les marchés de gros. En Belgique, cette partie « énergie » représente actuellement environ 30% d'une facture d'électricité et environ 50 % d'une facture de gaz naturel.

Ensuite, pour évaluer l'impact de la hausse des prix sur les factures de décompte des ménages, il importe de faire la différence entre les ménages qui disposent d'un contrat à prix fixe et ceux qui disposent d'un contrat à prix variable.

2.1. MÉNAGES AVEC UN CONTRAT À PRIX FIXE DE L'ÉNERGIE (65 % DES MÉNAGES EN ÉLECTRICITÉ ET 55 % DES MÉNAGES EN GAZ NATUREL)

La hausse des prix sur les marchés de gros n'a pas d'impact sur la facture de décompte des ménages disposant d'un contrat à prix fixe qui n'est pas arrivé à échéance.

Il est donc intéressant pour la grande majorité de ces ménages⁴ qui ont signé un contrat à prix fixe avant la hausse des prix (par exemple, en 2020 quand les prix étaient bas) de ne pas changer de contrat avant l'échéance (ou avant la date de renouvellement/prolongation du contrat).

Pour les ménages disposant d'un contrat à prix fixe qui arrive à échéance et qui souhaitent maintenir un contrat à prix fixe, la CREG conseille de bien comparer les offres des fournisseurs sur les sites de comparaison des prix en ligne labellisés par la CREG ou sur les sites de comparaison des prix des régulateurs régionaux⁵. Elle rappelle que les prix sont élevés actuellement. Si les prix baissent dans le futur, il sera important de changer de contrat⁶. Le consommateur a en effet toujours la possibilité de résilier son contrat avec un préavis d'un mois.

⁴ Certains ménages disposant d'un contrat dormant de prolongation à prix fixes, peuvent payer leur énergie particulièrement cher. La CREG rappelle aux ménages qu'il est important de comparer leur contrat d'énergie sur le CREG Scan pour vérifier s'ils disposent d'un contrat dormant et si celui-ci est cher ou non par rapport aux offres du marché.

⁵ Pour plus d'informations à ce sujet, voir : <https://www.creg.be/fr/consommateurs/prix-et-tarifs/comparaison-des-prix-de-lelectricite-et-du-gaz-naturel>

⁶ Il importe que le consommateur, qui conclut un nouveau contrat à prix fixe durant la période actuelle, suive régulièrement l'évolution des prix fixes afin de changer de contrat si les prix diminuent. A cet égard, la CREG rappelle qu'il est possible et facile de savoir si son contrat est cher ou non par rapport aux offres du marché [via le CREG Scan](#).

2.2. MÉNAGES AVEC UN CONTRAT À PRIX VARIABLE DE L'ÉNERGIE (35 % DES MÉNAGES EN ÉLECTRICITÉ ET 45 % DES MÉNAGES EN GAZ NATUREL)

Comme leur nom l'indique, le prix des contrats à prix variable de l'énergie évolue tout au long de l'année, selon leur formule et leurs paramètres d'indexation. Ils peuvent ainsi évoluer en fonction des prix de gros sur le marché spot, ou le marché à terme (mensuel, trimestriel, ...).

Tel que mentionné ci-dessus, les prix sur ces marchés de gros ont évolué à la hausse ces derniers mois. Dans un premier temps, il s'agissait surtout d'un effet rebond, suite aux prix exceptionnellement bas de l'année 2020. Mais depuis le deuxième et surtout le troisième trimestre 2021, les prix ont atteint des niveaux historiquement élevés. Les prix élevés sur les marchés de gros ont conduit les fournisseurs à répercuter cette hausse sur leurs offres tarifaires aux ménages, comme le montre le tableau suivant :

Prix moyens des offres tarifaires des fournisseurs en Belgique

| | 08.2019 | 08.2020 | 08.2021 |
|----------------------------|---------|---------|---------|
| Electricité, 3.500 kWh/an | € 891 | € 814 | € 1.014 |
| Gaz naturel, 23.260 kWh/an | € 1.031 | € 825 | € 1.609 |

L'impact de la hausse des prix sur la facture annuelle des ménages avec un contrat à prix variable est cependant pondéré en fonction de ce qu'on appelle « la courbe SLP (*Synthetic Load Profiles*)⁷ ».

Cette courbe SLP est impactée par le jeu des saisons, surtout pour le gaz naturel (la consommation de gaz est moins grande au printemps et en été qu'en automne ou en hiver). Ainsi la hausse des prix observée aux deuxième et troisième trimestres n'impactera que 17 % de la composante énergie de la facture annuelle de gaz naturel des ménages et 44 % de la composante énergie de la facture annuelle d'électricité des ménages.

Cela signifie concrètement que les prix des deuxième et troisième trimestres comptent proportionnellement moins dans la facture annuelle que les prix des premiers et quatrième trimestres de l'année. C'est particulièrement vrai pour la facture de gaz naturel.

La CREG a ainsi calculé que l'impact de la hausse des prix observée aux deuxième et troisième trimestres 2021 sur la facture de décompte des ménages disposant d'un contrat d'électricité à prix variable sera en moyenne de 49 €⁸ si on compare les prix d'août 2021 avec les prix d'août 2019 (une année considérée comme « normale »). L'impact est plus élevé si l'on compare l'année 2020 étant donné les prix exceptionnellement bas à la suite de la crise sanitaire (+ 70 €).

Pour la facture de décompte de gaz naturel, l'impact annuel moyen est de 84 €⁹ si l'on compare les prix du mois d'août 2021 avec les prix du mois d'août 2019 (+ 111 € par rapport à août 2020).

Pour un ménage avec une consommation de 3.500 kWh/an d'électricité et de 23.260 kWh/an de gaz, la hausse de la facture annuelle au mois d'août 2021 par rapport aux prix pratiqués au mois d'août 2019 s'élève donc en moyenne à 133 € (181 € par rapport à août 2020).

⇒ Hausse moyenne estimée de la facture de décompte d'électricité pour un ménage avec une consommation annuelle de 3500 kWh/an, disposant d'un contrat à prix variable :

⁷ *Synthetic Load Profiles* : allocation théorique du volume de clients mesurés annuellement (moment de la journée, saison) en vue d'attribuer les prix correspondants aux volumes obtenus par moment de consommation

⁸ Pour une consommation de 3.500 kWh/an

⁹ Pour une consommation de 23.260 kWh/an

Electricité (3.500 kWh/an):

| | |
|-------------------------------|--------|
| 08.2021 par rapport à 08.2019 | + 49 € |
| 08.2021 par rapport à 08.2020 | + 70 € |

⇒ Hausse moyenne estimée de la facture de décompte d'électricité pour un ménage avec une consommation annuelle de 23.260 kWh/an, disposant d'un contrat à prix variable :

Gaz naturel (23.260 kWh/an) :

| | |
|-------------------------------|---------|
| 08.2021 par rapport à 08.2019 | + 84 € |
| 08.2021 par rapport à 08.2020 | + 111 € |

⇒ Hausse moyenne estimée de la facture de décompte d'électricité et de gaz pour un ménage avec une consommation annuelle d'électricité de 3.500 kWh/an et une consommation annuelle de gaz naturel de 23.260 kWh/an, disposant d'un contrat à prix variable :

Electricité et gaz naturel (23.260 kWh/an) :

| | |
|-------------------------------|---------|
| 08.2021 par rapport à 08.2019 | + 133 € |
| 08.2021 par rapport à 08.2020 | + 181 € |

La CREG note également que si la hausse se poursuit en automne et en hiver, l'impact sur la facture de décompte sera (nettement) plus important.

3. QUELLE SUITE ET QUELS CONSEILS DONNER AUX MÉNAGES ?

Pendant la période COVID, les consommateurs ont bénéficié de prix (considérablement) plus bas. Nous ne pouvons pas prévoir ce qui se passera en automne et en hiver (cela dépendra notamment de la météo, de l'évolution des marchés internationaux, de la disponibilité des installations, ...). Si le niveau de prix se maintient, l'impact sur la facture annuelle sera évidemment plus important que celui présenté dans la présente note, surtout pour le gaz naturel, pour lequel les périodes d'automne et d'hiver pèsent beaucoup plus lourd que les périodes couvertes par les calculs ci-dessus.

Au vu de la situation actuelle, la CREG formule les recommandations suivantes :

- Si vous avez un contrat à prix fixe, conclu avant le second trimestre 2021 et qui n'est pas encore arrivé à échéance, il est conseillé de ne rien faire.
- Avant de prolonger ou de conclure un (nouveau) contrat, rendez-vous sur un site de comparaison des prix en ligne labellisé par la CREG ou sur un site de comparaison des prix des régulateurs régionaux ([cliquez ici pour plus d'information](#)) afin de faire un choix avisé. Il est très important de bien comparer les offres des fournisseurs.

- Si vous optez pour un contrat à prix fixe, les prix étant particulièrement élevés actuellement, il sera important de suivre les évolutions du marché. Le [CREG Scan](#)¹⁰ vous permet de voir où se situe le prix de votre contrat d'énergie par rapport aux prix actuels du marché. Si les prix baissent dans le futur, le CREG Scan vous montrera que vous payez cher votre énergie, il sera alors important de changer de contrat¹¹.
- Quel que soit votre choix (contrat à prix fixe ou contrat à prix variable, contrat à durée déterminée ou indéterminée), vous pouvez toujours changer de produit sans frais, moyennant un délai de préavis de 4 semaines.
- Les ménages peuvent anticiper des factures de décompte potentiellement plus élevées en augmentant légèrement leur acompte.

Dans les semaines et mois qui viennent, la CREG continuera à suivre de près les évolutions des prix sur les marchés de gros et leurs impacts sur la facture de décompte des ménages.

Pour la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz :



Laurent JACQUET
Directeur



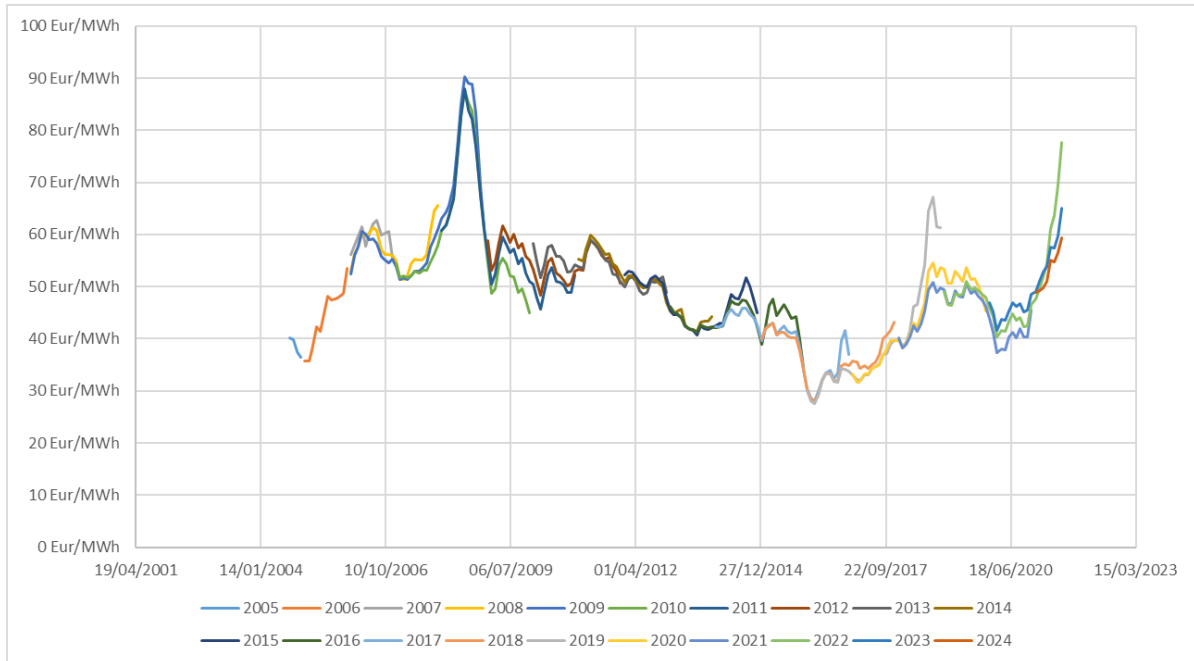
Koen LOCQUET
Président f.f. du Comité de direction

¹⁰ <https://www.creg.be/fr/cregscan#/>

¹¹ Il importe que le consommateur, qui conclut un nouveau contrat à prix fixe durant la période actuelle, suive régulièrement l'évolution des prix fixes afin de changer de contrat si les prix diminuent. A cet égard, la CREG rappelle qu'il est possible et facile de savoir si son contrat est cher ou non par rapport aux offres du marché [via le CREG Scan](#).

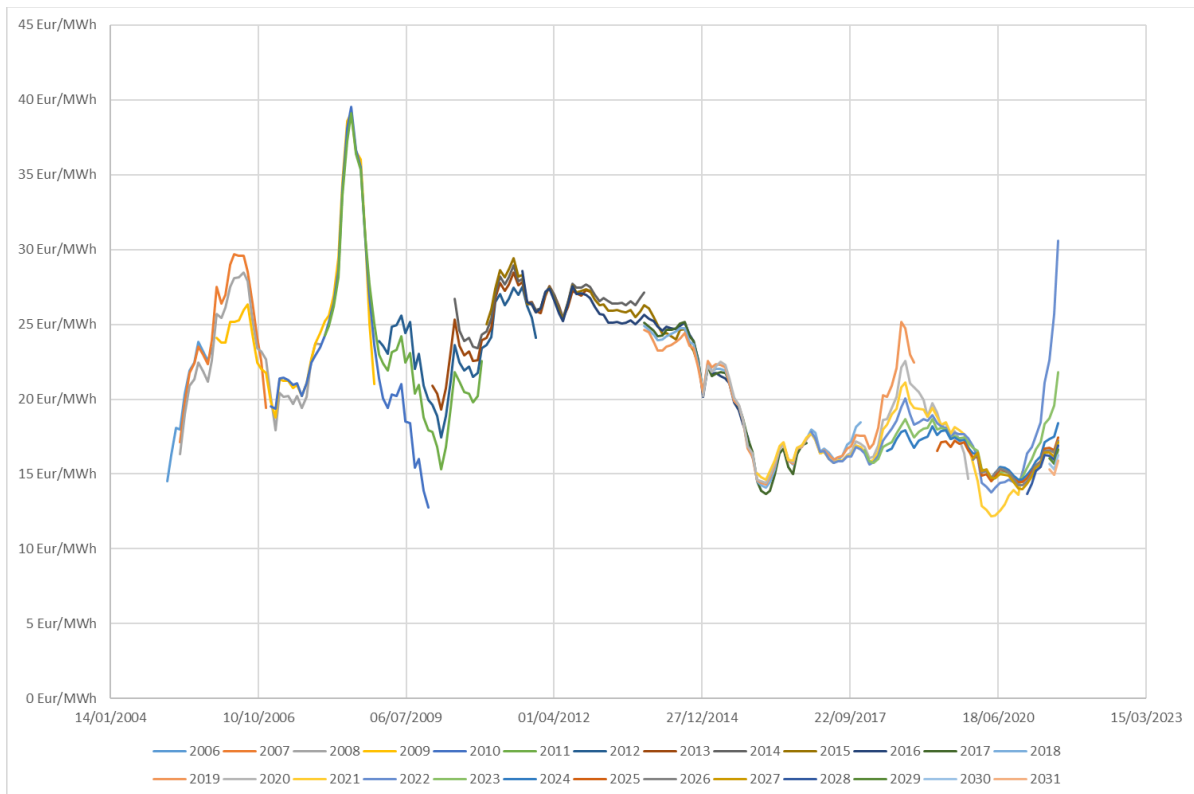
ANNEXE

Figure 3 : Evolution des prix de l'électricité sur les marchés à terme year ahead (Y+1, Y+2,...)



Source : CREG sur base des données ENDEX BE

Figure 4 : Evolution des prix du gaz naturel sur les marchés à terme year ahead (Y+1, Y+2,...) (TTF)



Source : CREG sur base des données Ice Index (TTF)